

Pôle proximité citoyenneté  
Mission Participation Citoyenne  
Rapporteur : Nouredine BOUSSELMAME

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_225  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

### 28 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION "DÉMOCRATIE OUVERTE"

La municipalité a souhaité s'engager en faveur de la participation des habitants dans la vie de la cité. Pour ce faire, elle a créé une nouvelle délégation qui peut s'appuyer sur les moyens de la mission participation citoyenne.

Depuis sa création, cette dernière s'est attachée à dresser un premier état des lieux de nos pratiques de démocratie participative, à construire des outils nouveaux et à engager une démarche de définition de la stratégie municipale en la matière. Celle-ci se concrétise notamment par l'inscription de la collectivité dans le dispositif « Territoires d'engagement » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

L'association « Démocratie ouverte » constitue une ressource complémentaire à cette démarche et l'adhésion de la collectivité permettrait d'inscrire la commune dans un réseau reconnu et fort d'une large expérience.

#### **Présentation de « Démocratie ouverte » :**

« Face aux défis écologiques et au risque d'effondrement, face à l'explosion des inégalités, face aux crises économiques et sociales, il n'a jamais été aussi urgent d'impliquer massivement les habitants de nos territoires dans la conception et la mise en œuvre de stratégies territoriales de transition et de résilience.

Autrement dit, les transitions écologiques et sociales ne peuvent pas advenir sans transition démocratique. Créer une société de l'engagement, dans laquelle chaque citoyen est co-responsable et acteur de son territoire, implique des transformations culturelles profondes, du côté des citoyens, des associations, des entreprises... mais aussi du côté des élus et de l'administration des collectivités territoriales, alors même que la défiance augmente envers "la politique".

Le réseau des territoires d'innovation démocratique rassemble les élus et agents publics engagés dans des transformations ambitieuses de leurs pratiques et de leurs postures, vers une démocratie ouverte et permanente.

Ce réseau regroupe les élus et agents qui innovent pour mieux décider ensemble, pour développer le pouvoir d'agir des habitants de leur territoire, pour permettre aux initiatives citoyennes de passer à l'échelle et pour impliquer les citoyens dans la conception de leurs projets et politiques publiques. »

#### **Les apports d'une adhésion à « Démocratie ouverte » :**

L'association « Démocratie ouverte » est une belle complémentarité au dispositif « Territoires d'engagements », dans laquelle la commune s'est engagée en avril. C'est un collectif indépendant et non partisan.

Cette association est forte de plus de 1 000 membres dont des professionnels (élus, agents, chercheurs, experts,...) des organisations portant des innovations démocratiques (civic-tech, design des politiques publiques, mouvements d'éducation populaire,...). Elle accompagne des initiatives citoyennes, et permet une acculturation collective. Par ailleurs, « Démocratie ouverte » expérimente de nouvelles pratiques démocratiques, notamment en co-construisant actuellement un indice de qualité démocratique avec des communes pilotes, pour mesurer l'impact de cette nouvelle forme de gouvernance.

En outre, sont proposés régulièrement :

Les rencontres du réseau : le rendez-vous annuel des territoires innovants

2 jours consacrés à l'innovation démocratique et citoyenne dans les territoires. Conférences, ateliers et partage d'expériences entre élus et agents précurseurs.

Les rendez-vous de l'innovation : des échanges de pratiques entre pairs

Animation de temps de partage autour de thématiques de l'innovation démocratique. Montée en compétences collective et formation-action continue.

Les visites inspirantes :

Des expéditions au sein des territoires pionniers en France ou à l'étranger, organisées pour découvrir les bonnes pratiques de collectivités et rencontrer les acteurs les plus inspirants.

L'accès à un interlocuteur privilégié :

La collectivité adhérente peut contacter tout au long de l'année un spécialiste pour défricher un sujet d'innovation démocratique, trouver un expert adapté à son besoin, répondre à ses questions, ...

La valorisation :

Une communication autour des actions de participation citoyenne menées par les collectivités du réseau des territoires : interviews, publications, présence sur les lettres d'actualité,...

Coût de l'adhésion :

Le montant de l'adhésion à l'association « Démocratie ouverte » est calculé en fonction de la population. Pour Cherbourg-en-Cotentin, ce montant est de 2 500 €, réduit à 1 000 € pour l'année en cours, l'adhésion étant effectuée après le mois de mai.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver l'adhésion à l'association « Démocratie ouverte » à partir de cette année, ainsi qu'à son manifeste (joint en annexe),
- autoriser Monsieur le Maire à régler l'adhésion annuelle sur l'enveloppe 66211-6281-020,
- autoriser le Maire à signer les conventions et avenants afférents à cette adhésion.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>22h03</b>		Nombre de votants : <b>55</b>	
Pour : <b>53</b>	Contre : <b>2</b> S. KRIMI, JM. MAGHE	Abstention : <b>0</b>	NPPV : <b>0</b>

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Dominique HÉBERT**

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 28 septembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit septembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 septembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand (mandataire HUREL Karine à son départ : 22h29) - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEQUILBEC Frédéric - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée : 19h33) - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

LAGALLARDE Quentin a donné procuration à DUVAL Karine  
LEPOITTEVIN Gilbert a donné procuration à TAVARD Agnès  
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à SAGET Eddy  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
SOURISSE Claudine a donné COUPÉ Stéphanie  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

M. HÉBERT Dominique conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

## **PRINCIPES ET PHILOSOPHIE**

### **Article 1 – Démocratie**

La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

C'est un mode de gouvernement autant qu'une forme de société, qui place en son cœur les principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Cette conception de la démocratie comme valeur est partagée par l'ensemble des signataires de cette charte.

### **Article 2 – Démocratie ouverte**

Une démocratie "ouverte" est un système de gouvernance et un mode d'organisation démocratique de la société qui :

- Garantit la transparence des choix politiques et l'intégrité des décideurs,
- Permet la participation de tous aux prises de décisions communes,
- Accroît le pouvoir d'agir des citoyens, les logiques collaboratives et de pair à pair dans l'action publique et d'intérêt général.

### **Article 3 – Citoyenneté active**

Dans une démocratie ouverte, chacun peut être citoyen actif et a la liberté et les moyens effectifs de participer à définir les règles qui régissent le fonctionnement de la société (droits et devoirs), en accord avec l'article 6 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen : "La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation".

### **Article 4 – Technologies civiques**

Pour co-construire les règles communes, une démocratie ouverte s'appuie sur les potentiels humains et technologiques, dont elle favorise la connaissance par tous et l'implémentation dans tous les territoires. Une démocratie ouverte organise aussi la participation et l'engagement des citoyens dans des actions et des projets concrets, en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication pour créer des espaces publics de partage et de coopération.

### **Article 5 – Valeurs**

La démocratie ouverte donne accès aux données et services essentiels dans la liberté, l'équité et la gratuité du service public.

### **Article 6 – Principes**

Une démocratie ouverte est complémentaire d'une démocratie représentative, dont elle cherche à améliorer le fonctionnement par plus de transparence, de participation et de collaboration.

## **ENGAGEMENTS**

### **Article 7 – Nos engagements**

Pour appliquer les principes d'une démocratie ouverte, les signataires de cette charte s'engagent collectivement et individuellement à :

#### **1. Soutenir les projets d'innovation démocratique**

Au sein du collectif, les organisations publiques ou privées, les citoyens, chercheurs, élus, journalistes et experts membres de Démocratie Ouverte agissent en soutien aux innovations démocratiques, pour les aider, les renforcer, les accélérer, les questionner, les évaluer, leur offrir des terrains d'expérimentation, les cartographier, les faire connaître, etc.

#### **2. Faire vivre la communauté des transformateurs démocratiques**

Démocratie Ouverte structure, alimente et fait vivre la communauté à travers l'organisation d'échanges, de rencontres, d'événements, de formations, d'accompagnements, d'expérimentations ou de recherche-action dédiés spécifiquement aux innovateurs démocratiques.

#### **3. Diffuser et médiatiser les projets et la vision de Démocratie Ouverte**

Démocratie Ouverte et ses membres documentent les actions de la communauté des innovateurs démocratiques et communiquent sur internet, auprès des médias et des décideurs (plaidoyer citoyen) pour accroître la présence de la question démocratique dans le débat public et politique.

#### **4. Être exemplaires dans l'application des principes d'une démocratie ouverte.**

## **CE QUE NOUS SOMMES**

### **Article 8 – Le collectif Démocratie Ouverte**

Démocratie Ouverte rassemble des personnes et des organisations qui promeuvent et mettent en œuvre les principes du "gouvernement ouvert" : gouvernance transparente, participative, collaborative.

Le collectif regroupe une large diversité de citoyennes et citoyens : des porteurs de projets, des associations, des start-up et technologies civiques (CivicTech), des collectifs citoyens, des élus, des chercheurs, des agents publics, des entrepreneurs, des journalistes...

Les porteurs de projets qui mettent en œuvre des solutions pour améliorer les pratiques ou systèmes de décision et d'action politiques sont au cœur du collectif. La communauté se structure autour d'eux, en soutien à ces acteurs de la transformation démocratique.

### **Article 9 – Un collectif non-partisan**

Démocratie Ouverte n'est pas un parti et n'est affilié à aucun mouvement, parti politique, institution publique ou organisation privée. Le collectif ne soutient pas de structures partisans ni de candidat à aucune élection. Il ne se revendique d'aucune couleur politique. En ce sens, Démocratie Ouverte est **un collectif non-partisan**.

## **Article 10 – Un collectif transpartisan**

Démocratie Ouverte rassemble des citoyens dans leur diversité, valorise la pluralité des regards et des expériences. Le collectif accueille des élus, des militants, dès lors qu'ils adhèrent à titre personnel, sans esprit d'entrisme ni de prosélytisme, qu'ils n'utilisent pas leur qualité de membre de Démocratie Ouverte dans leurs engagements politiques extérieurs. Les instances dirigeantes du collectif veillent, dans leur composition, à poursuivre un objectif d'équilibre et de neutralité. En ce sens, Démocratie Ouverte est **un collectif transpartisan**.

## **Article 11 – Un collectif indépendant**

Le collectif Démocratie Ouverte est porté par une association à but non lucratif (loi 1901), financée par ses membres et par une diversité de partenaires et organisations, publiques comme privées. La gouvernance et l'administration du collectif sont dissociées de son financement. En ce sens, Démocratie Ouverte est **un collectif indépendant**.

## **Article 12 – Un collectif engagé**

L'idéal démocratique défendu par Démocratie Ouverte consiste à tendre vers un système politique capable d'activer les capacités collectives maximales d'un maximum de citoyens à participer à un maximum d'actions d'intérêt général sur un maximum de sujets. Cette vision d'une démocratie ouverte et continue guide les actions et prises de position de DO dans le débat public. En ce sens, Démocratie Ouverte est **un collectif engagé**.